

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Prix du Maître  
d'apprentissage  
2016

## 2<sup>e</sup> édition Prix du maître d'apprentissage

**Paris, le 13 mai 2016** — Chaque année, 180 000 apprentis sont formés aux métiers de l'artisanat par des maîtres d'apprentissage passionnés. Leur rôle, essentiel dans la transmission des savoir-faire et des techniques des métiers de l'artisanat, sera mis à l'honneur lors de la 2<sup>e</sup> édition du Prix du maître d'apprentissage. Imaginé par la MNRA (Mutuelle des artisans et du commerce de proximité) et l'APCMA (Assemblée permanente des Chambres de Métiers et de l'Artisanat), ce prix unique en son genre récompense et valorise l'engagement auprès des jeunes de ces acteurs de l'ombre. Rendez-vous le 21 juin 2016, à Paris, pour découvrir les lauréats nationaux !

Aujourd'hui, près de la moitié des apprentis de France évoluent au sein d'une entreprise artisanale. 85% des détenteurs d'un diplôme allant du CAP au BAC+5 seront par la suite définitivement employés par leur entreprise formatrice ou une entreprise du même secteur d'activité. Véritable lien entre le jeune, l'entreprise et l'organisme de formation, le maître d'apprentissage joue un rôle clef dans la réussite du jeune. C'est aux dirigeants des entreprises artisanales de demain qu'il transmet gestes professionnels et savoir-faire !

### Un Prix, cinq catégories

Qu'ils soient chefs d'entreprise ou salariés, les maîtres d'apprentissage sont récompensés dans cinq catégories :

- **mobilité internationale** : accueil d'apprentis étrangers et/ou envoi d'apprentis à l'étranger ;
- **échange et transfert d'expériences et/ou de technologies** : transmission de savoirs entre l'apprenti et l'entreprise, au regard des connaissances apprises au CFA ou d'acquis personnels ;
- **engagement du maître d'apprentissage** : dans sa mission auprès du jeune, notamment au regard du nombre d'apprentis ayant validé la certification préparée ;
- **valorisation de la mixité** : engagement pour développer la mixité dans des secteurs traditionnellement féminins ou masculins ;
- **jeune maître d'apprentissage** : destiné aux maîtres d'apprentissage de moins de 40 ans.

### Une reconnaissance nationale

Le Prix du maître d'apprentissage se déroule en plusieurs étapes. Une première vague de sélections régionales, organisée par les chambres de métiers et de l'artisanat, permet de désigner les lauréats régionaux de chaque catégorie. Cette année, sur près de 400 dossiers de candidature déposés, 67 lauréats régionaux ont été sélectionnés pour le jury national.

#PrixMA  
21 juin 2016

- **Septembre 2015** : lancement du concours et ouverture des inscriptions
- **1<sup>er</sup> mars 2016** : fin des sélections régionales
- **12 avril 2016** : jury national

Prochaine étape le 21 juin 2016 avec la cérémonie de remise des Prix et la découverte des lauréats nationaux.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de l'événement : [www.maitreapprentissage-artisanat.fr](http://www.maitreapprentissage-artisanat.fr)**

**#PrixMA**  
**21 juin 2016**

## L'artisanat, un géant économique

Avec 5 000 emplois créés en moyenne par mois, le secteur de l'artisanat est un acteur majeur de l'emploi en France. En sept ans, l'artisanat a créé 430 000 emplois salariés, soit 25% du total des emplois créés en France durant la même période. Plus de 100 000 emplois qualifiés sont à pourvoir chaque année en moyenne dans l'artisanat parmi 250 métiers et plus de 510 activités différentes.

Avec 1,1 million d'entreprises, 300 milliards de chiffre d'affaires, 3,1 millions d'actifs dont 200 000 apprentis, la « Première entreprise de France » porte bien son nom. Composé essentiellement de petites entreprises, le secteur de l'artisanat est créateur d'emplois et de richesses, dont l'apprentissage et la transmission des savoirs-faire artisanaux. Dans l'artisanat, un chef d'entreprise sur deux est issu de l'apprentissage !

## À propos de l'APCMA



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

L'Assemblée permanente des chambres de métiers et de l'artisanat (APCMA) est l'établissement public national fédérateur des chambres de métiers et de l'artisanat. La première mission de l'APCMA est d'agir pour que les intérêts des entreprises artisanales soient pris en compte dans les lois et réglementations et bénéficient d'évolutions favorables à leur développement au niveau national et européen.

Mobilisées pour former les artisans de demain, les chambres de métiers et de l'artisanat s'appuient sur les Universités régionales des métiers et de l'artisanat (URMA), créées pour proposer des parcours individualisés de formation destinés aux étudiants et adultes en mobilité professionnelle pour rejoindre les rangs de l'artisanat. Les URMA complètent l'offre de formation proposée par les 112 centres de formation d'apprentis (CFA) des chambres de métiers et de l'artisanat qui forment 100 000 apprentis chaque année. Le Prix du maître d'apprentissage s'inscrit dans le prolongement de l'action du réseau des chambres de métiers et de l'artisanat en faveur du développement du secteur, en mettant en lumière ceux qui misent sur les jeunes et l'avenir de l'artisanat.

Pour plus d'informations sur l'APCMA : [www.artisanat.fr](http://www.artisanat.fr)

## À propos de la MNRA



**Mutuelle des artisans et  
du commerce de proximité**

Créée par les artisans, la MNRA s'adresse aujourd'hui à l'ensemble des professionnels indépendants. Elle est, en chiffre d'affaires, la première mutuelle de France sur le marché de la retraite Madelin et figure dans le TOP 20 Retraite 2015 selon l'enquête annuelle réalisée par l'Argus de l'Assurance, qui étudie l'ensemble des organismes assureurs (tous produits retraite confondus).

Acteur majeur de l'épargne-retraite avec près de 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA propose aussi aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint(e) une gamme complète de garanties en retraite complémentaire, prévoyance et complémentaire santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire.

Comme toutes les mutuelles, la MNRA est un organisme à but non lucratif, qui réinvestit ses excédents de gestion au profit exclusif de ses adhérents. L'Artisanat est dans l'ADN de la MNRA, et ce concours s'inscrit dans ses engagements de promouvoir en toute occasion cette voie d'excellence qu'est l'Artisanat. Dans ce cadre, et au-delà de sa mission d'assureur mutualiste, la MNRA s'est donné pour objectif de soutenir les projets qui contribuent au dynamisme de l'économie de proximité, notamment au travers de la Fondation MNRA, seule fondation dédiée à l'Artisanat et au commerce de proximité.

Pour plus d'informations sur la MNRA : [www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

**Contact Presse : Agence Carré final**

Tél. 09 84 41 18 81 – [presse@carre-final.com](mailto:presse@carre-final.com)

Caroline Jeanny (06 51 95 11 65) – Ludivine Bassière (06 09 37 14 65)

**final**  
**carré**